


LE VICDESSOS DE SA SOURCE A LA CONFLUENCE AVEC L'ARIEGE

UHR Ariège Hers vif

I. ETAT DES LIEUX

Plan de situation	Etat
	<p>Objectif état global : bon état 2015</p> <p>Etat actuel : bon état</p> <p>Station de mesures à Niaux : bon à très bon état (mais pas de mesures de l'IPR ni de l'IBGN)</p>

II. PRESSIONS

- Ressource et morphologie

III. COMPLEMENTS SUITE A EXPERTISE

- La masse d'eau Vicdessos 302A est court circuitée sur plus de 2/3 de son linéaire (depuis la prise d'eau de Montréal jusqu'à l'Ariège) mais est en bon état (station de mesures à Niaux, mais pas de mesures de l'IPR ni de l'IBGN)
- Selon expertise Onema : poissons et IBGN très bons
- TPME associées :
 - FRFR302A_1 ruisseau de l'Artigue, objectif 2021 (modélisé) avec des pressions sur la ressource et la morphologie – au 10^{ème} module depuis 2007 – court-circuité sur 50 % de son linéaire (centrale de Soulcem) – restitution à Auzat par conduite forcée
 - FRFR302A_2 ruisseau de Bassiès, objectif 2021 (modélisé) avec des pressions sur la ressource et la morphologie : A partir de l'aval des étangs de Bassiès, débit réservé, tronçon court-circuité (soit ¼ du cours d'eau) : au 40^{ème} – la centrale de Bassiès renvoie les eaux sur la centrale d'Auzat, qui restitue le débit à l'amont de la commune d'Auzat sur le Vicdessos – passage au 10^{ème} en 2007
 - FRFR302A_3 ruisseau d'Artiès, objectif 2021 (modélisé) avec des pressions sur la ressource et la morphologie – prise d'eau au niveau du lac d'Izourt (+ Gnioure et Fourcat) qui alimentent l'usine de Pradières – restitution au niveau de l'usine de Pradières sur l'Artiès, mais prise d'eau qui alimente l'usine d'Auzat – quasi tout le linéaire en tronçon court-circuité – usine de Pradières en centrale de pointe – mais cahier des charges concession renouvelé en 2007 – passage au 10^{ème} depuis 2007

IV. **Résumé des actions prioritaires 2011 - 2013**

- Conn_1_01 : Cette masse d'eau n'est pas retenue dans l'étude des débits minimum biologiques de l'AE et de la dreal.
- Conn_1_01 : Demande à l'AE de mettre en place si possible une station de mesure sur les TPME et d'intégrer l'IBGN et l'IPR sur la ME cours d'eau

- Fonc_4_03 : Amélioration de la gestion des ouvrages : passage au 10^{ème} depuis 2007 pour le ruisseau d'Artiès (FRFRR302A_3) – pour le ruisseau de Bassiès (FRFRR302A_2) – pour le ruisseau de l'Artigues (FRFRR302A-1)